



Juris Santé

# Casse-tête des questions administratives et juridiques

Dominique Thirry

**JURIS SANTE**

**Association Loi 1901 d'intérêt général**

101 Cours Gambetta

69003 Lyon

[contact@jurissante.fr](mailto:contact@jurissante.fr)

04 26 55 71 60 - 06 51 53 84 69



# Questions

- *Comment concilier la vie professionnelle et les rendez-vous médicaux ?*
- *Quelles sont les démarches pour obtenir une pension d'invalidité ?*
- *Quelles sont les démarches pour obtenir une prise en charge au titre de l'ALD ?*
- *Qu'en est-il de la situation de handicap de mon enfant à l'école ?*
- *Comment s'organise le temps partiel dans la fonction publique en cas d'enfant en situation de handicap ?*
- *Quels sont les avantages et inconvénients de la RQTH ?*
- *Quels astuces et conseils pour bien le remplir le dossier MDPH ?*

# Comment concilier la vie professionnelle et les RDV médicaux ?

## ➤ Autorisation d'absences en cas de maladie grave pour suivre des traitements médicaux (article L.1226-5 du Code du Travail)

- Sont visées les maladies longues et coûteuses figurant sur la liste de l'article D. 322-1 du Code de la sécurité sociale ou reconnues comme telles par le contrôle médical.
- Le Code du travail ne prévoit pas de procédure particulière pour poser la demande d'autorisation pour ce type d'absence. Un accord d'entreprise ou la convention collective peut en avoir prévue une. Il faut se renseigner auprès de ses représentants du personnel ou de son employeur.  
Sur le plan organisationnel, il est préférable d'aviser sa hiérarchie de son absence, même si vous n'êtes pas obligé de le faire.



- Ces absences ne sont pas rémunérées sauf si l'accord d'entreprise ou la convention collective prévoit des dispositions plus favorables.

### En pratique

Beaucoup de salariés prennent des congés pour pouvoir s'absenter et se rendre à leurs examens médicaux de suivi (tous les 3, 6 ou 12 mois par exemple) ou alors ils choisissent de se mettre en arrêt maladie.

- **Le choix de prendre des jours de congés pour s'absenter dans le cadre de son suivi médical**

Le risque en optant pour cette solution c'est d'avoir moins de temps pour se reposer et de s'exposer à un épuisement professionnellement (« burn out »).

- **Le choix de se mettre en arrêt maladie pour s'absenter dans le cadre de son suivi médical**

Il s'agit souvent de courtes absences, mais attention si ces absences répétées entraînent une désorganisation de l'entreprise, votre employeur a la possibilité de vous licencier.



# Comment concilier la vie professionnelle et les RDV médicaux ?

## ➤ Autorisation d'absences en cas de maladie de son enfant (article L.1226-61 du Code du Travail)

- Le salarié bénéficie d'un congé non rémunéré en cas de maladie ou d'accident, constatés par certificat médical, d'un enfant de moins de seize ans dont il assume la charge au sens de l'article L. 513-1 du code de la sécurité sociale.
- La durée de ce congé est au maximum de trois jours par an. Elle est portée à cinq jours si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si le salarié assume la charge de trois enfants ou plus âgés de moins de seize ans.



Il faut consulter sa convention collective, des dispositions plus favorables peuvent être prévues.

Il est possible de demander à son employeur un **congé de présence parentale** en cas de maladie grave de l'enfant. Ce congé est d'une période maximale de 310 jours maximum.

## ➤ Possibilité de percevoir l'allocation journalière de présence parentale (AJPP)

- L' AJPP est attribuée en cas d'interruption de l'activité professionnelle pour rester auprès de son enfant du fait de sa maladie, de son handicap ou d'un accident d'une particulière gravité.
- Le montant journalier de l'AJPP est compris entre 43,01 (couple) et 51,10 euros (parent isolé)
- L'AJPP ne peut être perçu que dans un maximum de 22 jours par mois

# Comment concilier la vie professionnelle et les RDV médicaux ?

➤ **La loi Mathys du 9 mai 2014 permet le don de RTT :**

- permet aux salariés de donner anonymement, et sans contrepartie, l'ensemble ou une partie de leurs jours de repos à un collègue de travail qui a un enfant gravement malade.
- L'enfant doit avoir moins de 20 ans être atteint d'une maladie, d'un handicap, ou avoir été victime d'un accident d'une particulière gravité rendant indispensable une présence soutenue et des soins contraignants.



Le don de RTT ne peut se faire qu'au bénéfice d'un autre salarié de l'entreprise assumant la charge d'un enfant malade.

- concerne l'ensemble des jours de repos, à savoir les RTT, mais aussi les jours de congés et les jours de récupération.
  - Un salarié peut donner la quantité de jours qu'il souhaite, avec pour seule limite celle de conserver un minimum de vingt-quatre jours de congés payés qui correspondent aux quatre semaines rendues obligatoires par le droit communautaire.
- Le salarié dont l'enfant est gravement malade doit en apporter la preuve à son employeur en ayant fait établir un certificat médical détaillé par un médecin, et l'employeur doit alors lui donner l'autorisation d'avoir recours au dispositif.



Le procédé a été élargi à la fonction publique par un décret publié le 29 mai 2015. Tous les versants de la fonction publique civile sont concernés : fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale, secteur hospitalier et même personnel militaire.

## Quelles sont les démarches pour obtenir une pension d'invalidité ?

Définition	Conditions d'attribution de la PI	Les formalités à remplir par l'assuré
<p>L'assurance invalidité a pour but d'assurer un revenu de remplacement à un assuré qui présente une invalidité réduisant sa capacité de travail ou de gain à la suite d'une maladie ou d'un accident d'origine non professionnelle.</p>	<p><b><u>Conditions médicales :</u></b></p> <p>la réduction d'au moins 2/3 de sa capacité de travail ou de gain constatée par le médecin conseil de sa caisse (non consécutive à un accident du travail, une maladie professionnelle, une affection d'origine militaire ou une faute intentionnelle)</p> <p><b><u>Conditions administratives :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ne pas avoir atteint l'âge légal de départ à la retraite (cet âge évoluant progressivement de 60 ans à 62 ans d'ici 2017)</li> <li>▪ Etre immatriculé depuis au moins 12 mois au premier jour du mois au cours duquel est survenu l'interruption de travail suivie d'invalidité ou de la constatation résultant de l'usure prématurée de l'organisme.</li> <li>▪ Avoir travaillé 600h au cours des 12 derniers mois précédant l'arrêt de travail initial ; ou, pendant ces 12 mois, avoir cotisé sur un salaire au moins égal à 2030 fois le SMIC horaire</li> </ul> <p> <b>A noter :</b> Les personnes de nationalité étrangère à l'exception des ressortissants de l'union européenne, de l'espace économique européen et de la Suisse doivent justifier de la régularité de leur séjour.</p>	<p>La pension d'invalidité peut être liquidée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit <u>à la demande de l'assuré social</u> (avec l'aide de son médecin traitant),</li> <li>- soit <u>à l'initiative du médecin conseil de la Caisse</u> dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ en cas de consolidation de la blessure ;</li> <li>▪ en cas de stabilisation de l'état de santé ;</li> <li>▪ quand l'assuré a épuisé ses droits aux indemnités journalières</li> <li>▪ en cas d'usure prématurée de l'organisme.</li> </ul> </li> </ul>

## Quelles sont les démarches pour obtenir une pension d'invalidité ?

### ➤ Instruction du dossier

- La caisse primaire d'Assurance maladie doit statuer sur le droit à pension dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle a notifié à l'intéressé sa décision de procéder à la liquidation de la pension d'invalidité ou à laquelle une demande lui a été adressée par l'assuré.

### ➤ Le montant de la PI

- Le montant de la PI dépend des salaires soumis à cotisations et de l'appréciation médicale que va faire le médecin conseil.
  - **La détermination du salaire de référence**
    - Pour déterminer le montant de la PI, la caisse prend en compte le salaire annuel moyen des 10 meilleures années d'activité (sur la base des salaires soumis à cotisations dans la limite du plafond de la Sécurité sociale, revalorisées chaque année). Ensuite, un pourcentage est appliqué à ce salaire en fonction de la catégorie d'invalidité attribuée à l'assuré.

## Quelles sont les démarches pour obtenir une pension d'invalidité ?

### Les différentes catégories de PI

Catégories		Montant de la PI	Montant mensuel minimum (au 01/04/2017)	Montant mensuel maximum (au 01/04/2017)
1 <sup>ère</sup> catégorie	Invalide capable d'exercer une activité rémunérée	30% du salaire de référence	282,78 €	980,70 €
2 <sup>ème</sup> catégorie	Invalide absolument incapable d'exercer une profession quelconque (et non uniquement la profession exercée au moment de l'arrêt de travail)	50% du salaire de référence	282,78 €	1634,50 €
3 <sup>ème</sup> catégorie	Invalide absolument incapable d'exercer une profession quelconque et dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes ordinaires de la vie	50% du salaire de référence + 1107,49 euros au titre de la majoration pour tierce personne	282,78 € + 1107,49 €	1634,50 € + 1107,49 €

## Quelles sont les démarches pour obtenir une pension d'invalidité ?

### L'allocation supplémentaire (ASI)

Cette allocation est versée en complément d'une pension d'invalidité afin de porter les ressources à un montant minimal. Il faut justifier de ressources ne dépassant pas depuis le 1er avril 2017 :

- 8457,76€/an pour une personne seule;
- 14814,38€/an pour un ménage.

### Versement de la PI

La pension d'invalidité est versée chaque mois à terme échu. Elle est revalorisée chaque année.

### PI et Contrat de travail

**Le classement en invalidité est sans influence sur la suspension du contrat de travail provoquée par la maladie ou l'accident.**

Dès lors que vous transmettez à votre employeur votre déclaration d'invalidité, celui-ci doit organiser une visite de reprise. Le médecin du travail déterminera alors votre aptitude ou inaptitude.



## Les démarches pour obtenir une prise en charge au titre de l'ALD ?

### ➤ Définition

- Prise en charge à 100% des dépenses liées à la maladie dans les limites du tarif conventionné de l'Assurance maladie.
- Remboursement aux taux habituels des soins entraînés par d'autres maladies.
- Indications diagnostics, soins (perruque, prothèse, crème, vernis...) et traitements envisagés.
- En cas de difficultés, il est possible de prendre contact avec l'assistant social de la CPAM pour la régularisation du dossier (sous conditions).

### ➤ Comment ?

- Le médecin traitant doit remplir le formulaire de Protocole de soins et doit remettre un exemplaire au patient. En cas d'urgence un médecin spécialiste peut rédiger le protocole de soins qui permet d'ouvrir des droits pendant 6 mois. Mais avant la fin des 6 mois le médecin traitant doit établir un nouveau protocole de soins. Le patient reçoit ensuite un courrier de la CPAM et son médecin traitant lui remet le volet n°3 du protocole de soins.

### ➤ Durée de l'ALD

- L'ALD est demandée par le médecin traitant ou un médecin spécialiste en cas d'urgence. Le médecin doit remplir le protocole de soins qu'il transmet ensuite au médecin conseil de la CPAM. Dans ce protocole, le médecin traitant indiquera la durée de prise en charge au titre de l'ALD. Le médecin conseil de la CPAM devra impérativement donner son accord. Ainsi, la demande de prise en charge au titre de l'ALD peut être faite pour une durée, par exemple selon la pathologie, de 3 ans, 5 ans voire même 10 ans. Tout en sachant que cette demande de prise au titre de l'ALD pourra faire l'objet d'un renouvellement si nécessaire. En outre, le patient pourra avec son médecin traitant faire une demande de prise en charge au titre du suivi post-ALD.



**Décret du 5 avril 2017** : modification des durées d'exonération du ticket modérateur pour certaines affections de longues durées. Les patients dont la prise en charge a débuté avant le 6 avril 2017 restent soumis à la durée en vigueur avant le 6 avril 2017.

## Qu'en est-il de la situation de handicap de mon enfant à l'école ?

- Le président Emmanuel Macron place au cœur de son quinquennat une politique en faveur de l'éducation des enfants en situation de handicap.
- Le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, définissent le droit à l'éducation, qui est un droit fondamental, comme une priorité absolue du gouvernement.
- Le droit à un accompagnement de l'enfant :
  - Le Président de la République, le 26 août 2017, s'est engagé à ce que chaque élève en situation de handicap puisse bénéficier d'un accompagnement. Cette promesse sera tenue dès la rentrée 2017, grâce à la mobilisation par l'Éducation nationale de plus de 80 000 accompagnants (50 000 contrats aidés, 22 000 AESH et 8 000 nouveaux emplois d'AESH). Ce sont exactement 8 068 emplois supplémentaires (équivalents temps plein) qui sont créés par rapport à 2016 "afin de couvrir l'ensemble des besoins". Pour l'année scolaire 2017-2018, 164 000 élèves sont concernés, soit une progression de 12% par rapport à la rentrée 2016.
- En 2016-2017, plus de 300 000 enfants en situation de handicap ont été scolarisés dans les écoles et établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale (public et privé). Les parcours des enfants en situation de handicap se diversifient et s'allongent à l'École.



Lors du comité interministériel du handicap qui a eu lieu le 20 septembre 2017, il a été, d'ici 2022 :

- réaffirmé la création de plus de 8 000 postes d'accompagnants
- annoncé la création de 250 ULIS en lycée

# Comment s'organise le temps partiel dans la fonction publique en cas d'enfant en situation de handicap ?

## ➤ Le temps partiel de droit pour raisons familiales

- Le temps partiel doit être autorisé par le chef de service.
- Ce temps partiel de droit est accordé de plein droit pour donner des soins à un enfant malade (c'est-à-dire âgé de moins de 20 ans ouvrant droit aux prestations familiales).

## ➤ Les autorisations d'absence pour enfant malade

- Sur ce point, les agents à temps partiel ont les mêmes droits que les agents à temps plein.
- Le nombre de jours susceptibles d'être accordés est égal au produit des obligations hebdomadaires de service d'un agent à temps plein, plus 1 jour par la quotité de travail à temps partiel de l'intéressé.
- Exemple :
  - agent à temps partiel (80%) :  $(5+1) \times 80\% = 4,8$
  - soit 5 jours d'autorisations d'absences pour enfant malade
  - 2 jours de plus peuvent être accordés sous certaines conditions exceptionnelles



Conseil : faire la demande d'autorisation d'absence suffisamment tôt pour ne pas essuyer un refus de la part de la DRH en raison d'une impossibilité d'organisation du service.

## Quels sont les avantages et inconvénients de la RQTH ?

### ➤ Les avantages

- La RQTH permet de bénéficier d'avantages aussi bien pour trouver un emploi que pour le conserver. Tout travailleur handicapé peut bénéficier d'une réadaptation, d'une rééducation ou d'une formation professionnelle, assurées soit au moyen des aides financières accordées aux stagiaires de la formation professionnelle, soit, à certaines conditions, par l'employeur lui-même.
- Les employeurs en recrutant une personne reconnue travailleur handicapé remplissent leur obligation d'employeur de travailleur handicapé.
- Le suivi médical par le service de santé au travail est renforcé.
- Le travailleur peut bénéficier de différents aménagements, et d'un allongement de la durée de son préavis en cas de licenciement.
- Les personnes bénéficiant d'une RQTH bénéficient d'interlocuteurs spécifiques tels que Cap Emploi, l'AGEFIPH, le FIPHFP, le SAMETH.
- L'accès à la fonction publique par concours aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique.
- L'accès au dispositif de retraite anticipée.

### ➤ Les inconvénients

- La vulnérabilité est affichée.
- Le risque de discrimination existe.



Il faut voir La RQTH comme un outil et non comme étiquette. De plus, il n'y a aucune obligation légale de dire à son employeur que l'on bénéficie d'une RQTH. C'est un choix qui appartient au travailleur.

# Quels astuces et conseils pour bien remplir le dossier MDPH ?

## ➤ La demande auprès de la MDPH :

- Toute demande auprès de la MDPH s'effectue par le biais d'un formulaire Cerfa unique qui doit obligatoirement être accompagné d'un certificat médical datant de moins de 3 mois.
- Le dossier est à déposer auprès de la MDPH, par courrier ou sur place, ou dans l'un des sites de proximité (Relais Autonomie des Personnes, Maison du Conseil général, Maison de la Solidarité et des Familles).
- Il faut envoyer le dossier à la MDPH du département de résidence.

## ➤ L'importance de bien rédiger le projet de vie

- Des assistances sociales ou des associations peuvent accompagner la personne dans la rédaction de celui-ci.

## ➤ L'importance des certificats médicaux

- Le certificat médical doit être suffisamment détaillé et précis : afin que les aides et prestations soient adaptées à la situation et aux besoins de la personne en situation de handicap
- Le remplissage du certificat médical doit se faire avec la personne en situation de handicap : afin qu'elle comprenne les implications de la maladie sur sa santé et dans sa vie.
- Des pièces complémentaires au certificat médical sur la situation de "handicap" du patient doivent être jointes si nécessaire : afin d'apporter des précisions sur la maladie et/ou les symptômes associés ou apporter des éléments nouveaux ou encore pour donner des indications sur la répercussion quotidienne de la maladie et/ou les symptômes associés.
- Le nouveau certificat (numéro Cerfa 15695\*01 qui remplace l'ancienne version Cerfa 13878\*01 datant de 2009) est en place depuis le 7 mai 2017. Ce nouveau certificat médical doit permettre au médecin de mieux décrire l'impact du handicap sur la vie de la personne.
- Il est complété par deux volets spécifiques à certains types de déficiences : auditives, visuelles. Un troisième volet, relatif aux atteintes des fonctions supérieures (mentales, cognitives et psychiques), sera disponible dans quelques mois. Une nouvelle notice explicative est également disponible. Ce certificat doit être utilisé pour les demandes dès à présent.
- La patient ne doit pas hésiter à joindre des pièces complémentaires au certificat médical sur sa situation de "handicap". Ces "pièces complémentaires" peuvent apporter de nouveaux éléments ou des précisions sur la maladie et/ou les symptômes associés. Elles peuvent donner des indications sur leurs répercussions quotidiennes.



Il est impératif de remplir son dossier dès que possible car les délais d'instruction sont longs. Le délai maximum d'instruction du dossier MDPH est de 4 mois. Mais en pratique, l'instruction peut durer un an.

**MERCI DE VOTRE ÉCOUTE**

# Contacts

Entretiens téléphoniques/physiques (avec ou sans rendez-vous)

04 26 55 71 60 - 06 51 53 84 69

[contact@jurissante.fr](mailto:contact@jurissante.fr)

Siège social : 101 Cours Gambetta - 69003 Lyon

Site internet : [jurissante.fr](http://jurissante.fr)



*@JurisSante*



Juris Santé